

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Coeur d'Hérault  
1000, route de Montpellier  
34700 Lodève  
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par Jean Paul LEPICARD  
Références LEPICARD20220707 RD 156e5 lacoste - Eiffage

**Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 156e5 – Lacoste, Clermont l'Hérault.**

**Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Eiffage en date du 11/07/2022, qui va effectuer des travaux de Réfection de chaussée - enduits pour le compte de Conseil Départemental de l'Hérault ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

### **Arrête**

#### **Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 156e5 du PR 2+530 au PR 4+000 sur les communes de Lacoste, Clermont l'Hérault, du 27/07/2022 au 28/07/2022 de 7h30 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- route barrée

L'itinéraire de déviation sera assuré par les RD 140 Lacoste - RD 908 - RD 156e4.

**Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Eiffage, représentée par Monsieur Cavagna olivier- 28 Avenue de Pézénas 34630 St Thibéry. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Cavagna Olivier, 06 85 71 75 57) sous le contrôle de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Cœur d'Hérault

Hervé Andrieu

Diffusion  
Monsieur le Maire de Lacoste  
M. le(s) maire(s) de Clermont l'Hérault  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
CODIS 34,